



Conseil d'administration du CCAS

Compte rendu de la

Séance du 23 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois avril, à 10h, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de CARMAUX se sont réunis à la Résidence du Bosc, sous la présidence de Madame Anne SOURDIN, Adjointe chargée des affaires sociales et Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS puis à partir de 10h15 sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOUSQUET, Maire, Président du CCAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Louis BOUSQUET (arrivé à 10h15), Anne SOURDIN, Christiane CASTIELLO, Monique DELERIS, Chantal FARRÉ, Carmen JULIEN, Didier ORRIT, Anne-Marie MONTASPRINI, Rachid TOUZANI, Michel TRESSIERES

ÉTAIENT EXCUSÉS : Yveline BLAVIER, Monique CARMES, Danièle DALLA RIVA, Cédric IVARS (procuration à Anne Sourdin), Fatima RYAH-GAYRAUD

ONT ÉGALEMENT ASSISTÉ : Régine ANCEL, Audrey CAVAILLES

DATE DE CONVOCATION : 17 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 15 Membres présents : 10 Nombre de votants : 11

ORDRE DU JOUR

Approbation des comptes rendus des séances du Conseil d'Administration du 21 mars 2024 et du 5 avril 2024.

Affaires financières Résidence du Bosc :

- 1 : Compte de gestion 2023
- 2 : ERRD 2023
- 3 : Tarifs Résidence du Bosc à partir du 1^{er} mai 2024

Affaires générales Résidence du Bosc :

- 4 : Création d'un poste d'adjoint administratif principal
- 5 : Tableau des effectifs

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer et Mme la Vice-Présidente ouvre la séance. Elle demande à l'assemblée de bien vouloir accepter de rajouter à l'ordre du jour un point à l'ordre du jour concernant les **Affectations de résultats du compte administratif 2023**. Le rajout de ce point est approuvé à l'unanimité.

Mme la Vice-Présidente invite l'assemblée à approuver les comptes rendus des deux séances précédentes. A l'unanimité, les comptes rendus du 21 mars 2024 et du 5 avril 2024 sont approuvés.

EHPAD RÉSIDENCE DU BOSC COMpte DE GESTION 2023

Mme La Vice-Présidente informe l'assemblée que le Compte de Gestion 2023 de la Résidence du Bosc est conforme au Compte Administratif 2023 de la Résidence du Bosc et sollicite son adoption.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2023 de la Résidence du Bosc.

10h15 : Arrivée de M. le Président du CCAS qui présente ses excuses pour le retard.

EHPAD RÉSIDENCE DU BOSC État des résultats de recettes et de dépenses (ERRD) 2023

(rapport d'activité, budgétaire et financier 2023, tableaux ERRD et compte administratif ci-joints)

Mme Cavailles présente et explique les montants des différentes lignes budgétaires de l'ERRD 2023. Elle précise notamment que les dépenses afférentes à l'exploitation courante ont été plus élevées du fait principalement de l'inflation. Les dépenses de personnel ont pu être maîtrisées grâce à une meilleure gestion des plannings (notamment pour les emplois des remplaçants été).

Mme Sourdin demande à quoi correspond la ligne budgétaire article 641188 du groupe II « Autres indemnités » et souhaite que soit rappelée la raison de la Décision Modificative en 2023 pour un montant de 760 000 euros. Mme Cavailles répond que l'article 641188 indique le montant de l'ensemble des indemnités attribuées au personnel. L'année prochaine cette ligne sera décomposée en détail en fonction de la nature de l'indemnité. La Décision Modificative 2023 avait été possible grâce au versement en fin d'année de fonds d'urgence de l'ARS à hauteur de 500 000 euros, afin de pouvoir payer les salaires de décembre.

M. Touzani demande si un versement de fonds d'urgence sera reconduit en 2024 par l'ARS. Mme Cavailles indique qu'il n'est pas possible de connaître les montants à venir. En général les sommes sont versées en fin d'année et c'est à ce moment qu'on en découvre le détail.

Sous la Présidence de Mme Anne Sourdin, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2023 et l'ERRD 2023 de la Résidence du Bosc.

M. le Président n'a pas pris part au vote.

...

EHPAD RÉSIDENCE DU BOSC AFFECTATION DE RESULTATS - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

M. le Président fait observer que le Compte Administratif 2023 laisse apparaître :

- **Un déficit de fonctionnement de – 196 769.26€, décomposé comme suit :**

Déficit hébergement	107 677.62 €
Déficit dépendance	424 598.96 €
Excédent soins	335 507.32 €

M. le Président propose les affectations suivantes :

Compte 11932 report à nouveau déficitaire N+2 : - 196 769.26€

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette affectation de résultats.

EHPAD RESIDENCE DU BOSC PRIX DE JOURNÉE ANNEE 2024

M. le Président informe l'Assemblée des prix de journée fixés par le Département du Tarn et applicables au 1^{er} mai 2024 :

EHPAD :
Chambre simple :

Niveau de dépendance	Hébergement	Dépendance Tronc commun	Dépendance compensable par APA	PRIX DE JOURNÉE GLOBAL
GIR 1 - 2	65.51	7.03	19.20	91.74
GIR 3 – 4	65.51	7.03	9.61	82.15
GIR 5 - 6	65.51	7.03		72.54

HEBERGEMENT TEMPORAIRE :
Chambre simple :

Niveau de dépendance	Hébergement	Dépendance Tronc commun	Dépendance compensable par APA	PRIX DE JOURNÉE GLOBAL
GIR 1 - 2	72.07	7.03	19.20	98.30
GIR 3 – 4	72.07	7.03	9.61	88.71
GIR 5 - 6	72.07	7.03		79.10

...

Résidents de moins de 60 ans :

Hébergement : 88.33€

Mme Cavailles précise que ces montants sont en augmentation cette année de :

- 5,63 euros par jour pour le tarif hébergement
- 4,23 euros par jour pour le tarif hébergement temporaire
- 0,88 euro par jour pour le tarif dépendance tronc commun à la charge des Résidents

Ce qui représente globalement une augmentation de 10 % du prix de journée à la charge des Résidents. Le Département avait effectivement annoncé une augmentation qui concerne tous les EHPAD du Tarn.

M. le Président précise que ce tarif a enfin été évalué au niveau du prix moyen des autres EHPAD publics du territoire alors que depuis des années la Résidence du Bosc était l'un des établissements les moins chers du Tarn. L'application de ce tarif devrait participer à une meilleure situation budgétaire de l'établissement.

M. Touzani regrette que cette hausse n'ait pas été progressive, sur plusieurs années. M. le Président rappelle que c'est le Département qui fixe ces tarifs, calculés en fonction de plusieurs paramètres. C'est la survie de l'établissement qui en dépend et cette augmentation à présent est inévitable.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à la majorité (une abstention : M. Rachid Touzani) les prix de journée indiqués ci-dessus, applicables à compter du 1^{er} mai 2024.

**EHPAD RÉSIDENCE DU BOSC
CREATION D'UN POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF PRINCIPAL**

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

M. le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

M. le Président propose à l'assemblée :

Fonctionnaire :

La création d'un emploi d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe, permanent à temps complet à raison de 35/35^e à compter du 1^{er} Mai 2024 pour assurer les fonctions de comptable.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} Mai 2024 :

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif,

Grade : Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création d'un poste d'agent administratif principal.

EHPAD RÉSIDENCE DU BOSC

Tableau des effectifs et des emplois

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS approuve à l'unanimité le tableau des effectifs suivant :

Emplois Permanents au 01/05/2024								
Tableau des emplois et des effectifs		Emplois		Effectifs		H/F		Total ETP filières ou Cadre Emplois
Filières	Grade	Emplois existants (Prévus)	Emplois existants (Pourvus) (en EIP)	Titulaires en EIP	Non Titulaires en EIP	F	H	
Administrative	Adjoint administratif principal de 2° classe	0	0	0		0		5
	Adjoint administratif principal de 1° classe	2	1	1		1		
	Adjoint administratif	3	3	3		3		
	Rédacteur territorial	1	1	1		1		
	Attaché	2	0	0				
	Attaché Principal	0	0	0				
	Attaché Hors classe	1	0	0				
Technique	Adjoint Technique	27	20	20		17	3	39
	Adjoint Technique TNC	0	0	0				
	Adjoint technique principal 2° classe	11	11	11		9	2	
	Adjoint technique principal 1° classe	6	5	5		3	2	
	Agent maîtrise	2	2	2			2	
	Technicien	0	0	0				
	Technicien Principal de 2° classe	1	1	1		1		
Médo-Sociale	Technicien Principal de 1° classe	1	0	0				31
	Aide-Soignant Classe Normale	27	17	17		17	0	
	Aide-Soignant Classe Supérieure	15	14	14		12	2	
	Sous total aide-soignants	42	31	31		29	2	
	Infirmière de classe normale (catégorie B)	1	1	1		1		
	Infirmière en soins généraux	10	8	8		8		
	Infirmière en soins généraux hors classe	1	0	0				
Animation	Sous total infirmières	12	9	9		9	9	9
	Psychologue de classe normale TNC	1	0,6		0,6	1		
	Médecin Territorial de 1° classe TNC	1	0					
	Adjoint d'animation	0	0	0		0		
	Adjoint territorial d'animation principal 2ème classe	1	1	1		1		
	TOTALX	114,00	85,60	85,00	0,60	75,00	11,00	86,00
								85,60

Questions diverses

Démission prochaine de Mme Christiane Castielo : M. le Président informe l'assemblée que Mme Castielo avait été nommée membre du Conseil d'Administration « en qualité de représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions » car elle était adhérente au Collectif Alimentaire. A partir du 15 mai 2024, la dissolution de cette association sera effective. De ce fait Mme Castielo va présenter sa lettre de démission au 15 mai 2024 et c'est sa dernière participation au sein de cette assemblée. Des remerciements sont présentés à Mme Castielo pour sa contribution tant au niveau du Collectif Alimentaire que pour le CCAS. Mme Ancel précise que Mme Castielo est aussi membre de la Commission Permanente du CCAS (pour l'étude, chaque mois, des demandes de secours financiers) et de la Commission d'Appel d'Offres et qu'il sera également nécessaire de la remplacer dans ces instances.

M. le Président ajoute que si des personnes sont intéressées pour remplacer Mme Castielo, elles peuvent présenter leur candidature en contactant Mme Ancel, au service du CCAS. Il est nécessaire que ces candidats puissent représenter une association œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ou participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.